

OBJET

**FINANCES - Crise  
sanitaire- Exonérations  
de paiement de droits et  
dispositions de gratuité.**

==

**Rapporteur :  
Mme le Maire**

Date de convocation :  
23/06/20

Date d'affichage :  
07/07/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLEROT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour la durée du mandat en vue de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'ordonnance n° 86.1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986, publiée au Journal Officiel du 9 décembre 1986 abrogeant l'ordonnance n° 45.1483 du 30 juin 1945,

Vu la circulaire ministérielle n° 86.332 du 17 novembre 1986 autorisant les collectivités locales à fixer librement la majorité des tarifs publics locaux.

Considérant la crise sanitaire liée au Covid-19 et le confinement imposé depuis le 17 mars 2020.

Compte tenu de la nécessité d'aider et de soutenir les commerces et les entreprises locales pour faire face aux conséquences économiques

liées à la crise sanitaire, il est proposé de voter l'exonération des paiements des droits d'occupation du domaine public annexés à la présente délibération pour la période allant du 16/03/2020 au 30/06/2020 et du stationnement payant de surface (horodateurs) pour la période du 16/03/2020 au 14/06/2020 ;

Par ailleurs, suite à la fermeture des établissements culturels de la Ville depuis le 16 mars 2020 et afin de permettre au plus grand nombre de saint-quentinois et de visiteurs extérieurs d'accéder à une offre de loisirs et contribuer ainsi à la relance de l'activité générale de la Ville, il est proposé d'accorder la gratuité pour l'accès aux musées Antoine Lecuyer et des papillons et à la galerie Saint-Jacques pour la période courant du 19/05/2020 au 31/08/2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) d'approuver l'exonération des paiements des droits d'occupations du domaine public figurant en annexe pour la période allant du 16/03/2020 au 30/06/2020 et du stationnement payant de surface (horodateurs) pour la période du 16/03/2020 au 14/06/2020 ;

2°) d'adopter la gratuité de l'accès aux musées Antoine Lecuyer et des Papillons et à la galerie Saint-Jacques pour la période courant du 19/05/2020 au 31/08/2020 ;

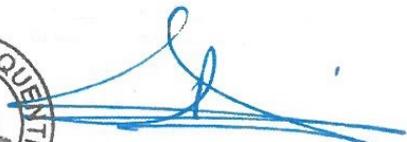
3°) d'autoriser Mme le Maire à accomplir les formalités en résultant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Pour extrait conforme,

  
 Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-49892-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## **DROITS DE VOIRIE ET REDEVANCES ANNUELLES DE VOIRIE**

### **OCCUPATION DE VOIE PUBLIQUE**

Tarif pour 15 jours, pendant les 2 premiers mois	1,58 €
Tarif pour 15 jours, après les 2 premiers mois	3,13 €
Tarif pour 15 jours, Echafaudage volant	1,58 €

### **DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE**

#### **ETALAGE DEVANT LES MAGASINS**

Par m <sup>2</sup> et par mois	1,87 €
Par m <sup>2</sup> et par jour	1,02 €

#### **ETALAGE DEVANT LES MAGASINS PLACE HDV ET ZONES PIETONNES**

Par m <sup>2</sup> et par mois	5,48 €
Par m <sup>2</sup> et par jour	2,71 €

#### **DISTRIBUTEURS BONBONS, BASCULES AUTO ET AUTRES APPAREILS FIXES**

Par jour et par appareil	1,87 €
--------------------------	--------

#### **ROTISSOIRE**

Par jour et par appareil	13,74 €
--------------------------	---------

#### **APPAREILS A GLACE OU DISTRIBUTEURS AUTO MOBILE**

Par jour et par appareil	8,68 €
--------------------------	--------

#### **ENSEIGNE OU RECLAME TENDUE AU TRAVERS DE LA RUE**

Par mois et par unité	8,68 €
Par jour et par unité	1,87 €

#### **PARAVENTS**

Le mètre linéaire par mois	2,22 €
----------------------------	--------

#### **DROITS DE STATIONNEMENT DE VOITURES**

Voiture de place et taxi (par voiture et par mois)	24,39 €
Voiture automobile de tourisme ou non (par voiture et par jour)	0,97 €
Camion, camionnette, semi-remorque (par véhicule et par jour)	1,51 €

## **MARCHANDS DE FRITES GLACES ET PIZZAS**

Par jour et par demi-journée et par véhicule	11,08 €
Par mois et par véhicule autorisé	36,49 €

## **HALLES ET MARCHES**

### **MARCHES DECOUVERTS : ZONE PIETONE**

#### **Commerçants non sédentaires**

Avec l'abonnement par mois et par m <sup>2</sup> à raison de deux marchés par semaine	2,92 €
Avec l'abonnement par mois et par m <sup>2</sup> à raison d'un marché par semaine	1,40 €
Sans abonnement le m <sup>2</sup> par marché	0,65 €

### **DEMONSTRATEURS OU POSTICHEURS**

Par marché et pour 4m <sup>2</sup> sans voiture automobile	6,26 €
Par marché et pour 4m <sup>2</sup> avec voiture automobile	12,42 €
Au-delà le m <sup>2</sup> suppl. sans fraction	0,91 €

### **DROITS AU RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE**

#### **Marché Quartier de l'Europe**

Forfait par mois pour commerçant abonné	2,13 €
Forfait par marché pour commerçant volant	0,99 €

#### **Marché des Mercredi et Samedi en Centre-Ville**

Forfait par mois pour commerçant abonné	3,88 €
Forfait par marché pour commerçant volant	0,99 €

### **HALLES MUNICIPALES**

#### **Vitrines réfrigérées**

Comptoir de 2,60m	143,70 €
Comptoir de 2,00m	110,21 €
Comptoir poissonnier de 5,00m	163,16 €

#### **Vitrines non-réfrigérées**

Par mois en fraction de mois et par m <sup>2</sup>	7,02 €
--	--------